

Cécile UNTERMAIER

Députée de Saône-et-Loire

Membre de la Commission des lois

Membre du bureau du groupe socialiste, républicain et citoyen
Conseillère générale du canton de Sennecey-le-Grand

Frédéric CANNARD

Député suppléant

Madame Christiane TAUBIRA
Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
13, place Vendôme
75001 PARIS



Louhans, le 08 AVR. 2014

LB/14-233

Madame la Ministre, Chère Christiane,

J'ai reçu lors de ma dernière permanence deux psychologues du Centre Hospitalier Spécialisé de SEVREY (71100), qui ont souhaité attirer mon attention sur les difficultés rencontrées à l'occasion d'expertises psychologiques réalisées dans le cadre de procédures judiciaires.

Ils m'indiquent que depuis 2012, ces expertises sont rémunérées extrêmement tardivement, en particulier auprès du Tribunal de Châlon-sur-saône.

Une délégation de psychologues de la CGT avait été reçue au sein de votre cabinet au printemps 2013 à ce sujet et à l'issue de l'entretien, il aurait été précisé que le ministère de la Justice porterait toute son attention à ce qu'elles soient payées dans des délais raisonnables.

Or, le problème persiste et il n'apparaît aujourd'hui plus concevable que ces expertises soient payées plus d'un an après leur réalisation. Cette situation, en plus du préjudice financier qu'elle entraîne pour les professionnels concernés, nous fait courir le risque d'entacher encore davantage l'efficacité de la justice, déjà mise à mal par les problèmes d'effectif, si les psychologues impayés venaient à ne plus offrir leurs services.

Aussi, je vous remercie de porter une attention toute particulière à cette question et de vous serais reconnaissante de me tenir informée des suites que vous serez en mesure de réserver à ma démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Chère Christiane, l'expression de ma haute considération.



Cécile UNTERMAIER